



Citoyens
& Justice

*Le secteur associatif socio-judiciaire :
un acteur majeur de la prévention de la délinquance*





Chef de file des associations intervenant dans le champ socio-judiciaire, la fédération Citoyens & Justice est un interlocuteur incontournable des Ministères. Partenaire essentiel du Ministère de la Justice, elle est un des acteurs majeurs des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

Au service de l'intérêt général, ses associations adhérentes agissent quotidiennement au carrefour d'un ensemble de politiques publiques (action sociale, médico-sociale, protection de l'enfance, insertion, hébergement, logement...). Elles apportent des réponses concrètes à des enjeux sociétaux complexes telles la récidive, la surpopulation carcérale, la radicalisation, la prise en considération des victimes...

Elles réunissent plus de 45 000 salariés sur le territoire national et représentent un budget global annuel de 1 milliard 200 millions d'euros. Dans le champ judiciaire dans lequel leurs services interviennent, elles accompagnent et prennent en charge 350 000 citoyens (adolescents et adultes) à tous les stades de la procédure.

Les associations adhérentes de Citoyens et Justice sont une pièce maîtresse dans la mise en œuvre des politiques publiques qu'elles enrichissent régulièrement de leurs expertises et innovations. Elles démontrent quotidiennement leur utilité sociale par l'efficience et l'efficacité des actions menées auprès des justiciables. Par leurs interventions, elles contribuent à la réduction des inégalités et participent à la cohésion sociale (au vivre ensemble). Sans elles et leurs partenaires associatifs et institutionnels, de nombreuses actions en matière de prévention de la délinquance, d'aménagement de peine, d'hébergement, de santé, de lutte contre les violences faites aux femmes ou en matière de radicalisation ne pourraient être mises en œuvre, voire n'existeraient pas.

La France au bas du classement de la justice de l'Union Européenne

Effectif * : **24ème sur 28**

Budget : **14ème sur 28**

Budget/habitant :

France : 72€

Allemagne : 146€

Royaume-Uni : 155€

* Nombre de juges pour 100 000 habitants

Prévenir,

Accompagner,

Humaniser...

En tant que Président de la République, quelles seront vos grandes orientations en matière de justice sur la prévention de la délinquance et de la récidive, sur les alternatives aux poursuites et à l'incarcération ?

Et comment comptez-vous donner sa juste place à notre secteur associatif spécifique ?



Constats

L'ordonnance de 45, un empilement de réformes

Un millefeuille illisible et confus pour la société, les jeunes et leurs familles.

En 2015,
sur 56% des
mesures alternatives
aux poursuites, 60% ne
sont que des rappels
à la loi

Une primauté de l'éducatif en trompe l'œil !

- Une politique pénale menée dans un objectif de gestion des flux au détriment de la réponse éducative.
- Certaines mesures exercées par des bénévoles non formés.

Le désengagement de la société civile envers la jeunesse au profit de la réponse judiciaire

La Société se désolidarise de ses jeunes, la fracture est actée, la Justice engorgée.

Des politiques publiques en « tuyaux d'orgue » limitent la cohésion des actions en matière de santé, logement, formation, insertion, emploi, prévention et traitement de la délinquance, petite enfance, protection de l'enfance.

Une jeunesse aux horizons incertains

Leur vision du monde est façonnée par la violence, les discriminations, le terrorisme, l'intolérance, l'individualisme, les inégalités, les catastrophes naturelles...

La pauvreté touche
30% des
jeunes
non-diplômés

Leur quotidien est marqué par la pénurie d'emploi, de soin, de logement, de formation, ...

La primauté de l'éducatif !

&

Enjeux

Renforcer l'efficacité de la politique pénale des enfants et des adolescents par :

La cohérence, la lisibilité, la spécialisation et l'individualisation des réponses.

La primauté de l'éducatif !

Construire une véritable prévention de la délinquance par :

Le développement d'une réflexion transversale aux différentes politiques publiques liées à l'enfant, l'adolescent et le jeune majeur.

La responsabilisation de la société civile dans son rôle d'accompagnant et de ressource pour les jeunes.

La diversification des réponses à la délinquance pour éviter la judiciarisation systématique.

Justice des Enfants & Adolescents

Propositions

Créer un code de justice des enfants et des adolescents intégrant :

- les champs civil, pénal et social,
- à part entière la justice restaurative,
- la professionnalisation de toutes les mesures alternatives aux poursuites (référentiel, évaluation,...).

Sanctuariser la complémentarité entre le secteur public et le secteur associatif par la mise en oeuvre de la charte des engagements réciproques du 30 janvier 2015.

Renforcer le rôle des maires dans la résolution des conflits et incivilités et dans la réparation des infractions légères (action à la citoyenneté, rappel à l'ordre, ...).

Construire une politique de la jeunesse comprenant toutes les politiques publiques

 (pénale, protection de l'enfance, formation, insertion...):

- Intégrer le champ pénal au sein du Conseil National de Protection de l'Enfance,
- Réunir sous l'égide d'un Haut Conseil de la Jeunesse, le CNPE et le Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse,
- Développer et sanctuariser des instances interministérielles.

Constats & Enjeux

Entre classement et poursuites pénales :

La nécessité d'une première réponse socio éducative de qualité

46 % des infractions poursuivables sont traitées directement par le Procureur sous forme d'alternative aux poursuites. Cette troisième voie constitue un enjeu majeur en termes de gestion des infractions du quotidien, de crédibilité de la réponse pénale, de prise en considération de la victime dans l'objectif d'une meilleure cohésion sociale.

Accompagnement et restauration du lien social au service de la prévention de la récidive

Violence au sein du couple, violence parentale, incivilités, et petite délinquance nécessitent une réponse judiciaire couplée à un accompagnement « pédagogique » indispensable.

Cet accompagnement permet :

- d'intégrer l'interdit,
- d'endiguer l'escalade de la violence,
- de réinscrire positivement le justiciable au sein de la Société.

Phase Pré Sententielle

Evaluation et orientation du justiciable :

un secteur associatif œuvrant dans et pour l'intérêt général

Une sous utilisation des mesures permettant l'aide à la décision des magistrats conduit à des prises en charge inadaptées.
Une évaluation pertinente de la situation familiale, professionnelle et sociale de l'auteur garantit la personnalisation de la réponse pénale.

Le contrôle judiciaire socio éducatif : un levier pour lutter contre la surpopulation carcérale.

La détention provisoire a augmenté de 20 % entre décembre 2014 et janvier 2016.

Le Contrôle judiciaire socio-éducatif constitue une réponse pertinente associant à une restriction de liberté un accompagnement socio éducatif performant.

Prévention de la radicalisation, un enjeu majeur en termes de cohésion sociale et de sécurité publique :

Le Secteur Associatif Habilité (SAH) propose des prises en charge innovantes dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire et dans un cadre interministériel.

Propositions

- **Organiser, assurer, garantir et améliorer** la qualité de la réponse pénale en matière de traitement des « petites » infractions en renforçant **une intervention associative coordonnée**, professionnalisée et pérenne sur l'ensemble du territoire (schéma d'intervention, professionnalisation, évaluation, etc...).
- Encadrer les mesures socio-judiciaires par **des référentiels** validés par le Ministère de la Justice et mises en œuvre par des professionnels formés.
- Promouvoir **les outils d'aide à la décision** des magistrats.
- Mettre au service de la prévention de la délinquance et de la récidive **l'expertise associative** en matière d'évaluation.
 - Développer des **réponses socio éducatives innovantes** qui responsabilisent le justiciable (décloisonnement des prises en charge, nouvelles méthodes d'interventions, etc...).
- Donner les moyens à un comité interministériel ad hoc d'**engager des politiques transversales** de lutte contre la délinquance et la récidive.



Constats & Enjeux

80% des personnes détenues sortent en « sortie sèche » non préparées non accompagnées, sans retour progressif en milieu libre.

Le risque de récidive est 1,6 fois plus grand en cas de sortie sèche qu'en cas de sortie en libération conditionnelle.

Recours massif et inexécution des peines d'emprisonnement

Perte de sens de la peine
Perte de crédibilité de la Justice
Suspension de tout projet pour le justiciable

Des conditions carcérales maintes fois décriées

Dangerosité et risque de récidive accrus
Installation de la personne dans la délinquance
Mise en danger des personnes détenues et des personnels pénitentiaires
Atteinte à la dignité des personnes
Coût financier pour la Société
Non accès aux droits des justiciables

Manque de pilotage budgétaire

Nécessité de définir une politique pénale efficace

Un secteur associatif socio-judiciaire sous utilisé

Phase Post Sententielle

Propositions

Asseoir de façon définitive et au plan national la légitimité du secteur associatif socio-judiciaire dans la mise en œuvre de la politique pénale

- Confier au secteur associatif la mise en œuvre des peines alternatives à l'incarcération,
- Instaurer de façon systématique une évaluation préalable à l'aménagement de peine sur l'ensemble des dimensions de la situation de la personne (sociale, familiale, professionnelle, sanitaire),
- Prévoir la présence des associations d'accueil en débat contradictoire,
- Encourager la représentation du secteur associatif conventionné dans les conférences semestrielles d'aménagement de peine.

Installer un comité interministériel visant à définir et évaluer un plan d'action sur l'insertion des personnes placées sous main de justice, à l'instar de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement.

Encourager le prononcé de peines alternatives

- Confier la mise en œuvre du TIG au secteur associatif socio-judiciaire,
- Privilégier l'efficacité et la logique économique en soutenant une politique publique axée sur le développement des mesures alternatives et non la création de nouvelles places de prison.

Imposer la transparence dans l'accès et le traitement de l'ensemble des données nécessaires à une évaluation fiable des politiques publiques et de leur coût

Encourager / promouvoir les aménagements de peine individualisés / encadrés, plus efficaces et contribuant à limiter la surpopulation carcérale

- Favoriser le prononcé d'aménagement de peine ab initio,
- Développer les mesures de placement à l'extérieur et libération sous contrainte.

351 Boulevard Wilson - CS 31679
33073 Bordeaux Cedex

Tél : 05 56 99 29 24

Fax : 05 56 99 49 65

Mail : federation@citoyens-justice.fr

www.citoyens-justice.fr

 @CitoyenJustice

